

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 septembre 2020

Date de la convocation : 8 septembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 51

Étaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Malik MAOUCHE, M. Philippe MARION, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Blandine VIDOR, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Jacques BOYER à Mme Michèle CEDRIN, Mme Dalila BRAHMI à Mme Martine FAÏTA, Mme Annie DUTRON à Mme Anny GELAS, Mme Catherine MARTIN à M. Christophe BOUVIER.

Absents suppléés : M. Frédéric BELMONTE représenté par Mme Virginie NOVOTNY, M. Christian JANIN représenté par Mme Nadège NIVON, M. Max KECHICHIAN représenté par Mme Janine CRIVELLI.

Secrétaire de séance : Mme Claudine PERROT-BERTON.

OBJET : **ADMINISTRATION GENERALE** : Désignation des représentants du conseil communautaire et des associations membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

La communauté d'agglomération a créé la commission consultative des services publics locaux par délibération n°18-123 du 27 mars 2018 et a fixé les principes orientant sa composition. Cette commission a pour objectifs d'émettre à titre consultatif des avis sur le fonctionnement et l'amélioration des services publics locaux.

Elle examine chaque année :

- Les rapports annuels établis par les délégataires de services publics,
- Les rapports établis par les cocontractants d'un contrat de partenariat,
- Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement,
- Le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Elle doit également être consultée, pour avis, sur tout projet de délégation de service public, de partenariat, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière ou de participation du service de

l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant que le conseil communautaire ne se prononce.

Le Président de la commission consultative des services publics locaux présente au conseil communautaire, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Enfin, la majorité des membres de la commission peut également demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

Au sein de Vienne Condrieu Agglomération, cette commission sera amenée à traiter notamment des services publics suivants :

- L'eau potable,
- L'assainissement,
- Les transports,
- Les gens du voyage,
- La base nautique de Condrieu les Roches.

En application de l'article L1413-1 du CGCT, cette commission est présidée par le Président de Vienne Condrieu Agglomération ou son représentant et comprend des membres du conseil communautaire désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par le conseil communautaire.

Il a été fixé le nombre de membres de la CCSPL à 10 dont 5 seront issus du conseil communautaire.

Les principes de désignations des associations qui siègeront à la commission ont été fixés comme suit :

- le rattachement à des problématiques concernant au moins plusieurs communes de l'Agglomération,
- la promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics concernés par la commission,
- la diversité des types d'associations représentées (associations de consommateurs, de contribuables, associations d'usagers, associations familiales, associations thématiques, associations professionnelles, etc.).

Concernant les représentants de Vienne Condrieu Agglomération au sein de la CCSPL, il est proposé de procéder à une élection à bulletins secrets à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Après appel à candidatures, 1 liste a été déposée auprès du Président de Vienne Condrieu Agglomération.

Cette liste est la suivante :

Liste n°1 :

Titulaires
Monsieur Nicolas HYVERNAT
Monsieur Max KECHICHIAN
Monsieur Alain CLERC
Monsieur Christophe CHARLES
Madame Anny GELAS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1413-1,

VU les statuts de Vienne Condrieu Agglomération,

VU la délibération du 10 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération,

VU la délibération n°18-123 du 27 mars 2018 portant création de la consultative des services publics locaux et arrêtant les principes devant orienter sa composition ;

VU l'avis du bureau communautaire,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

CONFIRME la création de la commission consultative des services publics locaux, sa composition et les principes de désignation des associations, par délibération du n°18-123 du 27 mars 2018.

PROCEDE à l'élection des conseillers communautaires membres de la Commission consultative des services publics locaux, pour le mandat en cours.

Election à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Nombre de votants : 51.

Votes blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 51

La représentation de Vienne Condrieu Agglomération à la Commission Consultative des Services Publics Locaux est fixée comme suit :

Liste 1 : 51 voix

Monsieur Nicolas HYVERNAT	-
Monsieur Max KECHICHIAN	
Monsieur Alain CLERC	
Monsieur Christophe CHARLES	
Madame Anny GELAS	

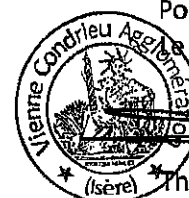
DESIGNE au sein de la CCSPL les associations suivantes:

CLCV (Monsieur Alain SARZIER ou son représentant)
Collectif des usagers des eaux de l'Amballon (Monsieur Robert MICHALON ou son représentant)
UFC QUE CHOISIR VIENNE ET SA REGION (Madame Hélène BERNARD ou son représentant)
FNAUT (Fédération Nationale des usagers des transports) (Monsieur Jean-François CULLAFROZ ou son représentant)
Association des familles (Madame Yvette SEGLAT ou son représentant)

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 15 septembre 2020

Le Président certifie que la présente délibération a été reçue par la Sous-Préfecture le 18 SEP. 2020 et a été publiée le 18 SEP. 2020



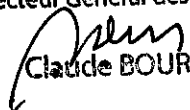
Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Thierry KOVACS



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services


Claude BOUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

